

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
06/5/29
DOSSIER N°6395**

SUBVENTIONS AGRICOLES AUX ASSOCIATIONS 2024

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : SUBVENTIONS AGRICOLES AUX ASSOCIATIONS 2024



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/5/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes d'un montant total de **3 400 €** :

- **1 400 €** pour le fonctionnement du Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Trait de la Creuse (Valorisation du cheval de trait pour la génétique et l'utilisation, organisation de leurs concours);
- **2 000 €** pour l'association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML) pour la réalisation de ses missions de promotion et développement de la pratique du Pastoralisme sur le territoire du PNR de Millevaches. Cette contribution vaudra cofinancement en face des aides européennes (FEADER), prévues par la mesure 7.6.8 «mise en valeur des espaces pastoraux».

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Ch.65 – Art 65748 - fonction 6312.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET